

Communiqué de presse de la conférence de presse annuelle de l'Union suisse des paysans du 4 janvier 2022

En Suisse, les animaux de rente sont mieux lotis que nulle part ailleurs

L'élevage des animaux dans les exploitations agricoles donne actuellement matière à discuter. Aujourd'hui, l'Union suisse des paysans a fait le point dans l'exploitation porcine de Marianne et Franz Guillebeau à Lanzenhäusern, dans le canton de Berne. Bilan : l'élevage suisse est d'une qualité inégalée dans le monde grâce à des prescriptions légales complètes, à des effectifs maximaux clairement définis, à des programmes de santé ciblés et à des programmes de bien-être animal relevant de la politique agricole. Les produits labellisés garantissent que la clientèle particulièrement attentive au bien-être des animaux trouve une offre correspondante. Cette dernière est aujourd'hui plus importante que la demande. Pour ces raisons, des initiatives politiques telles que celle sur l'élevage intensif sont inutiles.

Qu'en est-il de l'élevage d'animaux de rente en Suisse ? Afin de donner un aspect plus objectif à un débat émotionnel, l'Union suisse des paysans a rassemblé les faits les plus importants dans son nouveau magazine ZOOM intitulé « La vie de nos animaux de rente ». Elle les a présentés aujourd'hui à l'occasion de sa conférence de presse annuelle dans l'exploitation porcine de Marianne et Franz Guillebeau à Lanzenhäusern. Depuis son introduction en 1981, la loi sur la protection des animaux n'a cessé d'évoluer. À ses débuts, elle a surtout fixé une taille minimale pour la stabulation, mais aujourd'hui, elle comprend aussi de nombreux aspects qualitatifs. Un animal ne doit pas être soumis à des contraintes physiques, ne doit pas souffrir, ne doit pas être malade, ne doit pas avoir peur et doit pouvoir se comporter conformément à son espèce. En Suisse, il existe aussi des directives concernant la formation des éleveurs d'animaux de rente, les possibilités d'occupation, l'alimentation et les conditions de transport. Des contrôles réguliers garantissent en outre le respect de la loi.

Au fil du temps, les branches ont créé des services de santé spécifiques aux espèces animales, qui permettent d'optimiser la santé des animaux et de réduire ainsi l'utilisation d'antibiotiques. Rien qu'au cours des douze dernières années, celle-ci a diminué de 58 %. Depuis 2020, l'organisation Santé des animaux de rente Suisse joue le rôle de faïtière dans ce domaine. Dans les années 90, la Confédération a lancé deux programmes de promotion du bien-être des animaux, intitulés « Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux » et « Sorties régulières en plein air ». Elle encourage ainsi les conditions d'élevage particulièrement respectueuses des animaux par des paiements directs. Ces deux programmes sont très prisés : en fonction de l'espèce, 60 à 95 % des animaux sont élevés dans des étables particulièrement respectueuses et 40 à 85 % sortent régulièrement en plein air. En revanche, la part de produits sous label dans les ventes se situe entre 10 et 40 %. Pour les familles paysannes, le surplus de recettes généré ne couvre donc qu'une partie des coûts engendrés par un élevage encore plus respectueux des animaux.

La taille maximale des troupeaux de volailles, de porcs et de veaux, fixée par la loi, est unique au monde. Pour les poules pondeuses, la taille maximale des effectifs est de 18 000 animaux. Chez nous, 82 % des poules ont accès au pâturage et presque toutes profitent d'un jardin d'hiver. En Allemagne, 35 % des poules pondeuses vivent dans des exploitations de plus de 100 000 animaux. De manière générale, l'élevage suisse et la taille moyenne des effectifs diffèrent de ceux de l'étranger. Par exemple, l'UE ne dispose d'aucune législation sur le bien-être des vaches, des moutons ou des chèvres. En ce qui concerne la volaille ou les porcs, des conditions interdites en Suisse, comme l'élevage en batterie ou sur caillebotis intégral, sont toujours autorisées et largement répandues.

En bref, l'élevage suisse se distingue largement de celui de l'étranger. En comparaison, les effectifs moyens sont faibles. On ne peut donc pas parler d'élevage intensif. De plus, il existe, aujourd'hui déjà, plus qu'assez de denrées alimentaires indigènes issues d'élevages qui répondent aux exigences des auteurs de l'initiative sur l'élevage intensif. Celle-ci est donc inutile.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'USP, tél. 079 300 56 93

Martin Rufer, directeur de l'Union suisse des paysans, tél. 078 803 45 54

Michel Darbellay, responsable du département Production, marchés et écologie de l'Union suisse des paysans, tél. 078 801 16 91

www.sbv-usp.ch